

Vivre au Congo

Le site des expatriés francophones au Congo

Secteurs représentés



Après vingt ans de marxisme, l'instabilité politique, qui a suivi l'ouverture du pays au pluralisme, a retardé l'exploitation de deux atouts majeurs : **le pétrole et le bois**. Mais depuis 1995, le pays renoue avec la croissance (4.9 % en 2012 selon la Direction générale du trésor).

Le secteur pétrolier



L'économie est fortement dominée par le **secteur pétrolier** qui, aujourd'hui, compte pour environ **67 % du PIB du Congo**, plus de 90 % de ses exportations et 80 % des recettes publiques (Banque Mondiale 2012). Les principaux opérateurs sont **Total E&P Congo, ENI Congo, CMS NOMECO/CONGOREP**.

Avec 265 000 barils/jour en 2012 (300 000 b/j en 2011) (DGT, 2013), le Congo est le **4e producteur de pétrole de l'Afrique subsaharienne**.

Le secteur du bois



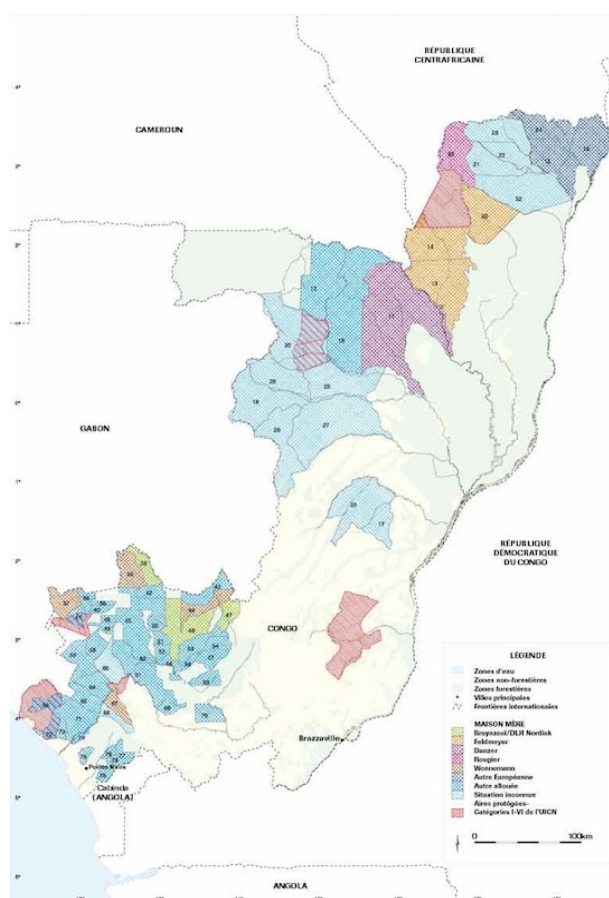
La montée en puissance du secteur pétrolier a amenuisé l'importance du secteur forestier. Jusqu'en 1972, le bois était la 1ère ressource du pays et représentait plus de la moitié des exportations. Aujourd'hui il contribuerait approximativement à **7% du PIB** (Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo -PFBC-2006). La production de **bois d'œuvre** et **produits transformés** constitue de loin

l'essentiel de la partie formelle de la contribution du secteur à l'économie.

Les sociétés forestières exploitant les forêts du Congo

Bien qu'un certain nombre d'entreprises forestières au Congo (Brazzaville) soient des entreprises parapubliques, les **capitaux étrangers** (surtout les capitaux européens) ont toujours joué un rôle important dans le secteur. Dans le cadre des politiques de réforme macro-économique des bailleurs de fonds multilatéraux, la **privatisation des anciennes entreprises parapubliques** est en cours et accroît la pénétration des grandes sociétés transnationales dans le secteur forestier.

En février 2000, des contrats d'exploitation ont été signés avec des **sociétés malaises et libanaises**. Un contrat portant sur 199 000 hectares a été accordé à la société libanaise dans la région au nord-ouest de Likouala, tandis que la société congo-malaise, Afri-Woods, s'est vue accorder 104 000 hectares dans le sud-ouest du Congo.



Les **sociétés allemandes**, Danzer, et française, Rougier se sont vues accorder des concessions dans le nord du pays. Les autres sociétés européennes actives dans le

pays sont les suivantes : la société allemande Feldmeyer ; un consortium de sociétés exploitant BOPLAC ; la société allemande Wonnemann.

La carte s'appuie sur les données du ministère datant de 1994, mises à jour autant que possible avec de nouvelles informations sur les concessionnaires. Cependant, tous les concessionnaires n'ont pas été identifiés.

Un peu d'actu

Le ministre de l'Économie forestière et du Développement durable, Henri Djombo a déclaré samedi 11 janvier 2014 à Brazzaville que son département mettra l'accent cette année sur le suivi de la construction des premiers centres de formation aux métiers de la forêt et du bois, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement technique et professionnel, les partenaires extérieurs et les sociétés forestières ainsi que sur l'opérationnalisation de l'agence congolaise de la faune et des aires protégées.

Il a indiqué que 2014 serait l'année de la poursuite des travaux d'aménagement des forêts et des aires protégées, afin qu'à l'horizon 2016, année d'achèvement du Plan national de développement (PND), toutes les concessions forestières et les parcs nationaux disposent de plans d'aménagement et de la mise en place du système national de certification. A suivre.

Sources : Informations tirées du site Afriquinfos.com

Le secteur agricole



Le Congo possède environ **10 millions d'hectares de terres agricoles dont 2 % à peine sont exploitées**. En dépit d'énormes potentialités, la contribution de l'agriculture au **PIB** au cours des 2 décennies écoulées n'a cessé de décliner : de 15 % au début des années 70 elle est passée à moins de **8 % à la fin des années 80** et est évaluée à **7.4 %** (3.8 % d'après Ubifrance) **aujourd'hui (2013)**.



l'approvisionnement en intrants.

Dans le même temps, la demande nationale de produits alimentaires n'a cessé d'augmenter sous l'impulsion de la croissance de la population urbaine. Jusqu'en 1986, la politique agricole du Congo a été axée sur la **collectivisation**. Elle a encouragé le développement des fermes d'état et marginalisée les paysans. **Les offices publics détenaient le monopole** de la commercialisation des produits agricoles et de

Les politiques d'ajustement structurel (PAS) ont libéralisé la commercialisation des produits agricoles depuis 1988. Cependant les problèmes de la collecte et de l'écoulement des marchandises n'ont pas été résolus. **Très peu d'opérateurs privés se sont intéressés** aux créneaux laissés libres par le retrait des pouvoirs publics parce que d'**énormes contraintes** entravent l'exercice de la profession de commerçant-collecteur. Le manque de fiabilité des axes de communication particulièrement en saison des pluies, le manque de financement, l'insécurité, la faiblesse des surplus commercialisables, les taxes élevées, les tracasseries administratives sont autant d'obstacles qui handicapent la collecte des produits agricoles. À ces contraintes s'ajoutent les conséquences des guerres civiles. Dans ce contexte, l'activité est jugée à risque et les flux qui fonctionnent sont essentiellement ceux organisés autour des principales villes du pays.



Les **ressources agricoles** du pays sont de 2 ordres : **cultures vivrières** (riz, maïs, manioc) ou de **plantations** (canne à sucre, cacao, coton, bananes, arachides, caoutchouc, palmistes). La principale culture est le **manioc** avec 16 % des terres cultivées.

Divers projets sont lancés ici et là tel que celui du **centre de démonstration des techniques agricoles de Komé**, dans la banlieue de Brazzaville où l'expertise chinoise a été sollicitée. On peut aussi noter le cas des **17 familles de fermiers sud-africains** de la société Congo-Agriculture à qui ont été concédés 1200 ha dans les départements du Niari et de la Bouenza pour une exploitation de 25 ans renouvelables. Ces familles sont chargées de cultiver du maïs pour, entre autre, la fabrication de l'aliment de bétail. Cet accord de coopération avec l'Afrique du Sud devrait mener à terme à la mise à disposition de 80000 ha pour les fermiers sud-africains.

Pour ce qui est de l'**élevage**, un projet de **ferme bovine à OYO** est actuellement en

œuvre pour l'expérimentation des races laitières et bouchères importées du Brésil tandis que d'autres projets de type métayages sont initiés.

La dynamisation du secteur agricole pourrait permettre au pays de satisfaire les besoins alimentaires de sa population, de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et de se constituer, dans le cadre du programme de diversification économique, une nouvelle source de revenus.

Sources : Articles issus de l'Agence d'Informations d'Afrique Centrale (ADIAC) et Marchés Africains et documents du CESBC (Centre d'Etude Stratégiques du Bassin du Congo)

À moyen terme les **perspectives** pour l'économie du Congo **restent favorables** malgré la baisse anticipée des réserves pétrolières. Elles sont soutenues au plan international par une reprise attendue de l'économie mondiale, des prix de matières premières qui restent élevés et au plan national par un investissement brut accru et un développement des transports et des télécommunications. Depuis 2008, l'investissement brut a augmenté de manière continue à un rythme moyen annuel de 16.9 % passant de 18.3 % du PIB en 2008 pour atteindre 26.0 % du PIB en 2012. De plus les possibilités d'exploitation et d'exportation offertes par la découverte des gisements de minerais de fer et potasse devraient soutenir les perspectives nationales de croissance. Pour 2013-2015 on anticipe une croissance moyenne de 5.9 % soit 5.3 % en 2013, 4.8 % en 2014 et 7.7 % en 2015.

Sources : Banque Mondiale